

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC110

présenté par

Mme Anthoine, Mme Meunier, Mme Kuster et M. Boucard

ARTICLE 59

À la seconde phrase de l'alinéa 44, supprimer la seconde occurrence des mots :

« la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.